

PROGRAMME DE FORMATION

Achat dans l'ancien quel régime choisir ?

2021

Les travaux immobiliers retrouvent toute leur utilité pour 2021 : comment choisir entre les dispositifs existants : Pinel Normandie, Malraux, Monuments historiques, Déficit foncier, Cosse ancien ?

Quels sont les optimisations possibles ? Certains de ces avantages fiscaux sont cumulables voire reportables...et d'autres non plafonnés dans leurs effets !

Dates et Lieux	28/05/2021 – en ligne Applicatif Webex
Durée / horaires	2h - de 10h à 12h

Type / Tarif	Inter-entreprise – 120€ HT par stagiaire Intra entreprise - sur devis
Modalités pédagogiques	Classe virtuelle / Exposé et cas pratiques
Niveau	Mise à jour des connaissances et Approfondissement
Modalités d'évaluation et de suivi	Quiz et corrigé (notation)

Public / Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels du patrimoine : CGPI, Experts-Comptables, Banquiers conseillers privés, Assureurs, Notaires, Avocats...
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une pratique du conseil patrimonial Conseiller sur la vente de produits immobiliers
Accessibilité aux personnes en situation d'handicap	<p>« toutes nos formations sont adaptées aux personnes porteuses d'un handicap ».</p> 



Intervenante

Mélanie Benayoun
Consultantes Fidroit

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre les différents régimes : règles et principes
- Savoir mettre en pratique les optimisations possibles
- Appréhender les limites de chaque dispositif en termes d'optimisation

Contenu pédagogique

Ces thèmes seront abordés avec pragmatisme et seront illustrés par des exemples réalistes. Les aspects théoriques seront abordés synthétiquement pour consacrer un maximum de temps aux mises en pratiques concrètes.

C'est la signature habituelle de FIDROIT.

I – Rappels des conditions générales des dispositifs (zonages et travaux éligibles, délais de conservation, etc.)

A / Pinel Denormandie

B / Malraux

C / Monuments historiques

D / Déficit foncier

E / Cosse ancien

II / Optimisations possibles

A / Cumuls autorisés

B / Report des avantages fiscaux

C / Non plafonnement de certains avantages fiscaux

D/ Démembrement

E/ IFI

F/ Impact sur le taux de prélèvements à la source et sur le revenu fiscal de références (RFR)

G/ Acquisition de SCPI fiscales

III / Les questions récurrentes posées à la hotline Fidroit

Contactez-nous

Inter-entreprise

Tél : 04 73 15 14 54

Email : formation@fidroit.fr

Intra-entreprise

Tél : 04 73 15 14 59

Email : formationpro@fidroit.fr

